République Démocratique du Congo Gouvernement de la République



ARRETE MINISTERIEL N°...../CAB.MIN/MINES/01/2019 DU **24** JUIN 2019 PORTANT FERMETURE DE LA ZONE D'EXPLOITATION ARTISANALE N° 681

Vu la Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée par la Loi n° 011/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement ses articles 93, 202 point 36 point f et 203 point 16;

Vu la Loi nº 007/ 2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 9 mars 2018, spécialement son article 13 alinéa 3 point B;

Vu l'Ordonnance n° 17/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement;

Vu l'Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères;

Vu l'Ordonnance n° 17/005 du 08 mai 2017 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres, telle que modifiée par l'Ordonnance n°18/024 du 14 février 2018 portant réaménagement technique du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n°18/024 du 8 juin 2018;

Considérant que l'analyse du rapport de la Coopérative Minière dénommée Coopérative Minière pour le Développement Régional du Katanga « CDMRK » portant fermeture et transformation de la Zone d'Exploitation Artisanale n° 681 en Permis de Recherches, justifie la fermeture des Zones susmentionnées;



Sur avis favorable de la Direction de Géologie n° DIR.GEO/0150/PMA/ 300/2019 du 08 mai 2019 ;

ARRETE:

Article 1er:

La Zone d'Exploitation Artisanale **n° 681** située dans le Territoire de Kasenga dans la Province du Haut-Katanga dont les coordonnées géographiques ci-dessous, est fermée :

ZEA 681

	Longitude Est	Latitude Sud
Α	29° 41′ 00″	12° 50′ 30″
В	29 ° 41′ 00″	12° 50′ 00″
С	29° 41′ 30″	12° 50′ 00″
D	29° 41′ 30″	12° 50′ 30″

Article 2:

L'Arrêté Ministériel n° 0853/CAB.MIN/MINES/01/2016 du 25 novembre 2016 portant institution de la Zone d'Exploitation Artisanale visée à l'article 1^{er} du présent Arrêté est abrogé.

Article 3:

Le Secrétaire Général aux Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 24 JUIN 2019

Ampliations

Cabinet du Président de la République

Cabinet du Premier Ministre
Cabinet du Ministre des Mines

Secrétaire Général des Mines

Cadastre Minier

• CTCPM

SAEMAPE

Direction des Mines

• Direction de Géologie

· Direction des Investissements

• Direction chargée de la Protection de l'Environnement

Division Provinciale des Mines et Géologie du Ressort

Coopérative minière CDMRK

Henri YAV MULANG

3^{ème} Etage, Immeuble du Gouvernement, Place Royal, Boulevard du 30 Juin - Kinshasa/Gombe - RDC Site Web: www.mines-rdc.cd

:1

Email: info@mines-rdc.cd